

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 486 Subvention (220.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620, en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec le Mémorial de la Shoah une convention relative à l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 25 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy l'Asnier (4e), la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération. 19627. 2019-03388.

Article 2 : La subvention attribuée à cette fondation, au titre de 2019, est fixée à 220.000 euros soit un complément de 110.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 110.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO